

Sujet : [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE "LA LONGE"
De : MAIRIE SAM <mairie.st.amand.magnx@orange.fr>
Date : 09/12/2020 10:51
Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe des observations relatives à l'objet repris ci-dessus.

Restant à votre disposition.
Cordialement.

Le Maire,
Patrice MIRGUET
06.33.53.62.14

— Pièces jointes : —

DELIBERATION.pdf

50,0 Ko

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT AMAND MAGNAZEIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2020.72

L'an deux mille vingt, le Deux Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AMAND-MAGNAZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice MIRGUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2020

Présents : MM, AUPETIT, FEYSSAT Bruno, MASSARD, MIRGUET, SERRIER, VIDAL et M^{mes} FEYSSAT Séverine, HENRION, JACQUOT, PINET, TONIAL.

Absents excusés : MM LE ROUX et PREVOST, M^{mes} MONNEAU et PIRES ALVES

Procurations : M. LE ROUX à M^{me} PINET, M. PREVOST à M^{me} FEYSSAT Séverine, M^{me} MONNEAU à M. MIRGUET, M^{me} PIRES ALVES à M. SERRIER

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Secrétaire de séance : M^{me} FEYSSAT Séverine

OBJET : AVIS SUR UN PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT SORNIN LEULAC

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le projet du parc éolien qui doit être implanté sur la Commune de Saint Sorin Leulac et pour lequel certaines des éoliennes ne seront qu'à 500 mètres d'une zone résidentielle au lieu-dit « CHATENET », Commune de Saint Amand Magnazeix.

Après avoir entendu le Maire

Exposer qu'une enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du Préfet de la Haute-Vienne en date du 14 Octobre 2020 portant sur la demande de la Société SEPE en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien « LA LONGE » - installation de trois éoliennes et un poste de livraison sur la Commune de SAINT SORNIN LEULAC (87)

Et souligner les points suivants :

Le porteur du projet n'a pas daigné contacter la commune pour l'informer de ce projet

La dévalorisation de l'attractivité touristique de la commune et l'abandon d'implantation de culture bio sur notre territoire

La destruction brutalement et de façon durable de la qualité des paysages qui sont pourtant un des principaux atouts du développement de nos campagnes

La forte probabilité de voir partir certaines familles et qui jusqu'à présent revitaliser nos hameaux

Les risques sanitaires dont on n'a jamais pu démontrer qu'ils n'existaient pas

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis défavorable au projet du parc éolien sur la Commune de Saint Sorin Leulac, déplorant que le conseil municipal ait été mis devant le fait accompli.

Votants : 15

Pour :

Abs : 2

Contre : 13

Au Registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Patrice MIRGUET

Accusé de réception en préfecture
87-11-130136-20201127-202072-DE
Date de délivrance de la copie : 07/12/2020
Date de mise en ligne : 07/12/2020

